

Québec, le 1<sup>er</sup> février 2024

Madame Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise par RSI Environnement  
Demande d'information de la commission DQ7 formulée le 30 janvier 2024  
(Dossier 3211-25-002)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour les questions posées le 30 janvier 2024 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en objet.

- Question 1* L'étude d'impact fait fréquemment référence au passif environnemental. La revue de la littérature associe généralement ce concept au contexte de la responsabilité environnementale des entreprises.
- Est-ce que votre ministère a adopté une définition spécifique?
  - Y a-t-il des politiques ou des orientations gouvernementales relatives au passif environnemental?
  - Si oui, lesquelles?
  - Et quelles sont les actions entreprises par votre ministère en cette matière au cours des cinq dernières années.

#### Réponse à la sous-question a)

Le ministère n'a pas adopté sa propre définition du terme « passif environnemental », mais doit appliquer la norme gouvernementale pour le secteur public intitulée « Passif au titre des sites

contaminés ». Le Ministère des Finances encadre cette norme et emploie le terme passif environnemental afin d'en simplifier la compréhension. Des détails sont publiés annuellement dans les [comptes publics](#). Le passif environnemental sous la responsabilité de l'État représente les obligations qu'a le gouvernement de procéder à la réhabilitation de sites contaminés découlant d'activités actuelles ou passées réalisées par le gouvernement ou par des tiers. La valeur du passif environnemental de l'État comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés sous sa responsabilité.

#### Réponse à la sous-question b)

Oui, le ministère met de l'avant des politiques au regard du passif environnemental et de la réhabilitation des terrains contaminés pour les citoyens et les entreprises et adhère lui-même aux normes et directives gouvernementales dans la gestion de son propre passif environnemental.

#### Réponse à la sous-question c)

Les politiques et orientations gouvernementales sont notamment comprises dans les documents suivants :

- Le [Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés](#) encouragent les entreprises à procéder volontairement à la réhabilitation de l'ensemble ou d'une partie de leurs propriétés de façon à réduire leur passif environnemental.
- Les stratégies et les objectifs de la [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés](#) visent à assurer la réhabilitation des terrains contaminés et à favoriser la valorisation des sols excavés et le développement des technologies vertes.
- Le gouvernement a adopté un [Cadre de référence pour la gestion des terrains contaminés sous la responsabilité de l'État](#) en vue d'uniformiser les pratiques de l'ensemble ministères et organismes notamment en ce qui a trait à l'intégration des principes de développement durable lors de la sélection d'un scénario de réhabilitation.

#### Réponse à la sous-question d)

Parmi les actions entreprises par le MELCCFP, on peut citer :

- La mise en œuvre de la [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés](#) ainsi que son Plan d'action 2017-2021.
- La mise en œuvre du programme [ClimatSol-Plus](#) dans le but d'appuyer financièrement les municipalités et les propriétaires privés dans la réhabilitation des terrains contaminés et conséquemment la réduction de leur passif environnemental.

- L'adoption du [Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés](#) ajoute des incitatifs financiers permettant d'orienter les propriétaires de sols contaminés vers l'utilisation de solutions durables pour la réhabilitation de leur terrain.

Tel que mentionné dans la [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés](#), « les coûts globalement plus bas de l'enfouissement relativement au traitement pour certains types de contamination font en sorte que ces sols continueront d'être enfouis plutôt que traités et valorisés, les responsables de ces sols transférant ainsi leur passif à un tiers, c'est-à-dire le propriétaire du lieu d'enfouissement » Les alternatives de traitement des sols contaminés contribuent activement à la réduction définitive du passif environnemental.

*Question 2* Le concept de transition écologique est relativement bien documenté dans la revue de la littérature scientifique. Il incarne une réponse collective aux nombreux défis environnementaux qui menacent la planète et, en ce sens, elle est devenue une impérieuse nécessité?

- a) Est-ce que votre ministère a adopté une définition spécifique?
- b) Y a-t-il des politiques ou des orientations gouvernementales relatives à la transition écologique?
- c) Si oui, lesquelles?

#### Réponse à la sous-question a)

Le ministère n'a pas adopté sa propre définition du terme « transition écologique », mais la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du Gouvernement du Québec, disponible en ligne à l'adresse suivante : [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(quebec.ca\)](#), fournit la définition suivante pour une transition socio-écologique. Cette transition *“réfère au passage nécessaire vers un modèle de développement respectueux de la capacité de support des écosystèmes. Une transition socio-écologique juste implique de “ne laisser personne derrière” et de résoudre les défis sociaux et écologiques qui se posent dans ce contexte. Ainsi, il est nécessaire d'anticiper les retombées différenciées des mesures prises pour répondre à ces défis et d'appliquer les meilleures solutions au bénéfice des personnes en situation de pauvreté et des populations les plus touchées”*.

#### Réponse aux sous-question b) et c)

Les politiques et les orientations gouvernementales en matière de transition écologique sont incluses dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du

Gouvernement du Québec disponible en ligne à l'adresse suivante : [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/strategie-gouvernementale-de-developpement-durable-2023-2028).

Il comprend les orientations suivantes :

1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
2. Agir en faveur de la nature et pour la santé;
3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
4. Développer les collectivités durablement;
5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

À chacune de ces orientations sont associés plusieurs objectifs, sous-objectifs, indicateurs et cibles..

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Yanick Plourde  
Chargé de projet  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs